

Baruch SPINOZA, *Traité théologico-politique* (1670)

V - Nous allons voir maintenant en quelle manière le peuple était contenu ; les fondements de l'institution sociale le montrent d'ailleurs très clairement. Qu'on les considère en effet même sans grande attention, on verra aisément qu'ils ont dû faire naître, dans les âmes des citoyens, un amour rendant presque impossible que l'idée leur vînt de trahir la patrie ou de faire défection ; au contraire, tous devaient lui être attachés au point qu'ils souffrissent la mort plutôt que la domination de l'étranger. Après, en effet, qu'ils eurent transféré leur droit à Dieu, ils crurent que leur royaume était le royaume de Dieu, que seuls ils avaient qualité de fils de Dieu, les autres nations étant ennemis de Dieu et leur inspirant pour cette raison la haine la plus violente (car cette haine leur semblait une marque de piété) ; rien de plus horrible pour eux que de jurer fidélité à un étranger et de lui promettre obéissance ; nul opprobre plus grand, nulle action plus exécrable à leurs yeux, que de trahir leur patrie, c'est-à-dire le royaume même du Dieu qu'ils adoraient. Le seul fait d'aller habiter quelque part sur la terre étrangère était tenu pour flétrissant parce que, dans la patrie seulement, le culte obligatoire de Dieu leur était possible, si bien qu'à part la terre sainte de la patrie le reste du monde leur semblait impur et profane.

[...] Ce qui en outre, avec le plus d'efficacité, non seulement les attachait au sol de la patrie, mais aussi les engageait à éviter les guerres civiles et à écarter les causes de discorde, c'était que nul n'avait pour maître son semblable, mais Dieu seul, et que l'amour du concitoyen, la charité envers lui, passaient pour la forme la plus élevée de la piété ; la haine qui leur était commune envers les autres nations et qu'elles leur rendaient, entretenait cet amour. De plus l'obéissance était le fruit de la discipline très forte à laquelle les formait leur éducation : tous leurs actes étaient réglés par des prescriptions de la loi ; on ne pouvait pas labourer comme on voulait, mais à des époques déterminées et dans certaines années et seulement avec un bétail d'une certaine sorte ; de même aussi les semaines et les moissons n'avaient lieu qu'à un certain moment et dans une forme arrêtée, et, d'une manière générale, toute leur vie était une constante pratique de l'obéissance ; en raison de l'accoutumance elle n'était plus une servitude, mais devait se confondre à leurs yeux avec la liberté, si bien que la chose défendue n'avait d'attrait pour personne, seule en avait la chose commandée. À cela paraît n'avoir pas peu contribué encore le retour périodique dans l'année de jours obligatoires de repos et de liesse ; ils ne s'abandonnaient pas à cette occasion, mais obéissaient à Dieu avec abandon. Trois fois par an ils étaient les convives de Dieu ; le septième jour de la semaine ils devaient cesser le travail et se livrer au repos ; en outre à d'autres moments encore, des réjouissances honnêtes et des repas de fête étaient non autorisés, mais prescrits. Je ne pense pas qu'on puisse rien trouver de plus efficace pour flétrir les âmes des hommes ; rien ne s'empare de l'âme avec plus de force que la joie qui naît de la dévotion, c'est-à-dire à la fois de l'amour et de l'admiration.

[...] La révérence du peuple n'était pas moindre à l'égard des lois qui étaient gardées avec le soin le plus religieux dans le sanctuaire le plus inaccessible. C'est pourquoi les rumeurs populaires et les préjugés étaient moins à craindre qu'ailleurs ; nul n'osait porter un jugement sur les choses divines ; à tout ce qui était ordonné par l'autorité de la réponse divine reçue dans le temple, ou de la loi fondée par Dieu, ils devaient obéir sans consulter la Raison. (TTP, chapitre XVII)